

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE



Maître d'ouvrage :

La SFHE, SA d'HLM à conseil d'administration, enregistrée au registre du commerce d'Aix-en-Provence sous le Siret n° 64201670300208, dont le siège se situe 1175 PETITE ROUTE DES MILLES, 13547 AIX EN PROVENCE CEDEX 4, prise en la personne de son représentant légal dument habilité aux fins des présentes.

Représentée par son délégataire la société ARCADE-VYV PROMOTION SUD- EST, société au capital de 1 000 000 d'euros, dont le siège social se situe 1175 petite route des milles-13090 Aix en Provence, immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 904 925 864, elle-même représentée par son Président Nicolas CAYOL, lui-même représenté par Jean-Philippe NACABAL, Directeur Régional Auvergne Rhone Alpes, en vertu d'une convention cadre de prestation de services en date du 26/01/2022.

Procédure :

La présente consultation est organisée selon une procédure adaptée telle que dans les conditions prévues au Code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des négociations avec au maximum les 3 candidats dont les offres auront été les mieux notées. Les modalités seront davantage détaillées dans l'invitation à négociation que recevront les soumissionnaires.

Objet du marché :

PEZENAS (34120) : LOT 17 DESAMIANTAGE pour la construction de 27 logements collectifs sociaux située Chemin de Saint-Simeon

Modalités d'obtention du dossier de consultation et remise des offres :

Vous pouvez retirer le DCE sur: <http://www.marches-securises.fr>. Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le Règlement de la Consultation.

Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

Date et heure limite de réception des offres :

Le Mercredi 08 AVRIL 2026 à 12h00

Compte tenu de circonstances particulières nécessitant une intervention dans des délais contraints et ne permettant pas de respecter les délais habituels de consultation, le pouvoir adjudicateur a décidé de recourir à une procédure adaptée avec un délai de remise des offres réduit. Ce délai, rendu nécessaire par l'urgence de la situation, est proportionné aux caractéristiques du marché et à son degré de complexité. Il est fixé de manière à permettre une mise en concurrence effective et l'égalité de traitement des candidats.